

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18608 - 72ÈME ANNÉE

Succès de l'assemblée générale préparatoire de Saint-Pierre

9e Congrès du PCR : faisons fructifier l'héritage de Paul Vergès



Minute de silence en hommage à Paul Vergès.

Après Sainte-Suzanne et Le Port, le cycle des assemblées générales préparatoire au 9e Congrès du PCR s'est conclu hier à Saint-Pierre. Elle a permis de rappeler la responsabilité qui pèsera sur tous les délégués qui seront présents le 5 février à Sainte-Suzanne. Pour la première fois, Paul Vergès ne participera pas à un Congrès du PCR. Il appartiendra aux communistes d'être à la hauteur d'une lourde responsabilité : faire fructifier l'héritage laissé par Paul Vergès.



Représentants des sections du Sud rassemblés hier à Saint-Pierre. Vue de la tribune.

Hier soir, les représentants des sections PCR du Sud avaient rendez-vous au restaurant le Colibri à Saint-Pierre pour participer à la troisième assemblée générale préparatoire au 9e Congrès du PCR, en présence du secrétariat général et du président du Parti. La réunion a commencé par une minute de silence pour saluer la mémoire de Paul Vergès, fondateur du PCR, décédé le 12 novembre dernier.

Nadège Técher, secrétaire de la section PCR de Saint-Pierre, a dit un mot d'accueil. Elle a tout d'abord fait un panorama de l'actualité sociale. Puis elle a rappelé les indicateurs sociaux qui font de La Réunion un département socialement hors-norme, en particulier le taux de chômage, la forte proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ou le nombre important de Réunionnais touchés par l'illettrisme. Elle a également évoqué plusieurs menaces à venir, telles que la fin du quota sucrier pour la filière canne-sucre, ou la mise en œuvre des accords de partenariat économique avec les pays voisins.

Elle a rappelé que toutes les solutions appliquées jusqu'ici ont montré leur limite. D'où l'importance de dépasser le cadre actuel, « à nous Réunionnais de faire des propositions ».

Un Congrès très dense

Sont ensuite intervenus les autres secrétaires de section qui ont fait le point sur la situation dans leur commune. Joévanny Gibraltar (Le Tampon) a mis en évidence une poursuite active de la campagne d'adhésion. Jean-Yves Grondin (Saint-Louis/La Rivière) a décrit une section qui a redémarré grâce à des camarades fidèles. Une délégation sera présente au Congrès, et au niveau des adhésions, la campagne est excellente. David Lebon (Saint-Joseph) était présent avec une délégation de camarades de la ville du Sud.

Maurice Gironcel, co-secrétaire général du PCR, a présenté le rapport du secrétariat. Il a tout d'abord rappelé que le 9e Congrès avait été décidé du vivant de Paul Vergès. Il devait se tenir en mars ou avril. Le décès du fondateur du Parti est à l'origine de l'avancement de la date, décision prise par le Conseil politique extraordinaire du PCR réuni le 13 novembre à Saint-Suzanne.

Le dirigeant a insisté sur la responsabilité que devront assumer les délégués qui participeront à un Congrès très dense, car il ne durera qu'une seule journée, le 5 février prochain.

« La disparition de Paul Vergès fait peser sur nous des responsabilités énormes », a-t-il ajouté, « comment être à la hauteur pour faire fructifier

l'héritage laissé par Paul Vergès ? ». Maurice Gironcel souhaite que le congrès puisse être animé par « un débat fraternel, constructif et plein d'espoir », et répond à cette question : « qu'est-ce qu'être communiste réunionnais aujourd'hui ».

Combats pour les avancées sociales

Puis Maurice Gironcel a présenté les deux projets de thèse.

Lors du débat qui a suivi, la question de la communication a été posée. Autrement dit, « comment faire avancer nos idées dans les masses ».

En conclusion, Ary Yée Chong Tchi Kan, co-secrétaire général du PCR, est revenu sur l'histoire du Parti qui va fêter ses 58 ans. Ces 58 ans ont un bilan qui ne se résume pas au nombre d'élus, a-t-il souligné. En effet, le PCR porte une part de responsabilité dans toutes les avancées de la société réunionnaise. Il a cité le droit de vote, l'amélioration des conditions sociales, les milliards au bénéfice des plus pauvres grâce à l'égalité, l'accès de tous les Réunionnais à l'eau potable au robinet notamment. L'histoire continue, et le 9e Congrès en écrira une nouvelle page.

Edito

La volonté d'émigrer entretenue par la hausse du chômage

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a publié hier son rapport « Emploi et questions sociales dans le monde - Tendances 2017 ». D'après les prévisions de l'OIT, le chômage va augmenter cette année.

« Nous sommes confrontés à un double défi : réparer les dommages causés par la crise économique et sociale mondiale et créer des emplois de qualité pour les dizaines de millions de personnes qui arrivent chaque année sur le marché du travail », déclare le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder. Il précise que « la persistance d'un haut niveau d'emploi vulnérable, associée à un net manque de progrès dans la qualité des emplois – même dans les pays où les chiffres globaux s'améliorent – est alarmante. Nous devons veiller à ce que les gains de croissance soient partagés ». Ainsi, 1,4 milliard de personnes ont un emploi précaire dans le monde.

Derrière cette moyenne se cachent des évolutions contrastées. C'est en Amérique latine et dans la Caraïbe que la hausse du chômage est la plus élevée. En Afrique, elle ralentit. Pour l'OIT, la croissance démographique est un facteur qui pèse très lourdement sur ces résultats.

Dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe, le chômage devrait baisser. Mais ceux qui sont privés de travail le seront plus longtemps. « En Europe comme en Amérique du Nord, le chômage de longue durée demeure obstinément élevé par rapport aux niveaux d'avant la crise et, dans le cas de l'Europe, il continue de grimper en dépit des taux de chômage en baisse », note l'OIT.

L'OIT confirme que le chômage est une des explications à la crise des migrants. « Le rapport rappelle que l'incertitude générale et la pénurie d'emplois décents, entre autres facteurs, alimentent les troubles sociaux et l'émigration dans de nombreuses régions du monde.

Entre 2009 et 2016, la part de la population en âge de travailler désireuse de s'expatrier a augmenté dans presque toutes les régions du monde, exceptions faites de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. L'augmentation la plus importante concerne l'Amérique latine, les Caraïbes et les États arabes ».

Pour réduire le chômage, l'OIT propose des plans d'investissement, et une coopération entre les États. Cela signifie qu'un seul pays ne peut avoir à lui seul la solution à ce problème, car le chômage n'a pas de frontière.

Ces prévisions montrent donc que le nombre de réfugiés voulant venir en Europe va continuer à augmenter. Toute mesure de fermeture ne fera donc qu'amplifier la crise, comme le rappelle le bilan dramatique des milliers de victimes de la traversée clandestine de la Méditerranée.

Une mondialisation de l'économie s'est imposée, elle a aussi pour conséquence une mondialisation du chômage. C'est pourquoi la solution ne réside pas dans le repli sur soi, mais dans le renforcement de la solidarité entre les peuples.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Libre opinion d'André Oraison

La décision britannique au sujet de Diego Garcia : le bail stratégique concédé aux Américains prorogé pour 20 ans

Réclamé comme les autres îles Chagos par Maurice depuis le 7 juillet 1980, l'atoll de Diego Garcia risque de rester pendant longtemps encore un « super porte-avions britannique » ancré au cœur de l'océan Indien et puissamment armé par les Américains pour le compte de l'Occident. Accordé aux États-Unis par la Grande-Bretagne pour une période de 50 ans en vertu d'un traité anglo-américain conclu à Londres le 30 décembre 1966 afin d'assurer la protection des « autoroutes des hydrocarbures et des matières premières stratégiques » qui traversent l'océan Afro-asiatique, le bail stratégique sur l'archipel des Chagos vient d'être tacitement renouvelé pour une période de 20 ans.

Mais la décision qui vise à maintenir en activité la base militaire de Diego Garcia dans une région « en effervescence » n'est pas une surprise. De surcroît, elle est critiquée par les États riverains de l'océan Indien, par Maurice et par les Chagossiens, exilés de leur pays natal depuis plus de 40 ans.

Une décision attendue

Les observateurs en géopolitique ont toujours été persuadés que le bail initial serait automatiquement prorogé pour une période de 20 ans. Plusieurs indices viennent étayer cette thèse. Depuis le 30 décembre 2014 – date à laquelle le bail pouvait être dénoncé au plan juridique par l'une ou l'autre des deux Parties – et jusqu'au 30 décembre 2016, les Américains et les Britanniques n'ont jamais envisagé de remettre en cause leur présence stratégique à Diego Garcia, l'île la plus

vaste, la plus australe et autrefois la plus peuplée des Chagos. Au demeurant, il est aisé de comprendre leur position.

D'abord, les États-Unis ont dépensé plus de 3 milliards de dollars pour la création, la modernisation, l'entretien et l'utilisation de la base militaire de Diego Garcia, selon les renseignements recueillis par le Financial Times en août 2015. Ensuite, plusieurs autorités américaines et britanniques ont manifesté, à plusieurs reprises, leur intention de maintenir opérationnelle cette base, bien au-delà du 30 décembre 2016. Ainsi, dans une récente déclaration faite au Parlement de Westminster le 16 novembre 2016, la ministre d'État britannique au Développement international a indiqué que le Gouvernement de Londres avait pris la décision d'interdire la réinstallation des Chagossiens dans leur pays d'origine pour des raisons « de défense et de sécurité ». À l'occasion, Joyce Anelay a précisé que le bail consenti au profit des États-Unis serait automatiquement reconduit alors même qu'un Comité de parlementaires de la Chambre des Communes – le Foreign Affairs Committee – avait souhaité en 2014 qu'une condition soit insérée dans l'accord initial pour contraindre les États-Unis à demander le feu vert de la Grande-Bretagne avant d'engager des opérations militaires à partir de la base de Diego Garcia.

En raison de la situation confuse qui caractérise la région du Proche-Orient où se prolonge l'inextricable différend israélo-palestinien, en Iran où le régime de Téhéran doit désormais prou-

ver qu'il a bien renoncé en 2015 à l'arme nucléaire, à la périphérie du golfe d'Aden où sévit à l'état endémique la piraterie qui compromet la liberté de la navigation dans l'océan Indien occidental, en Syrie confrontée à la guerre civile et convoitée par l'organisation terroriste de l'État islamique et en Afghanistan où le régime de Kaboul soutenu par les Américains est toujours menacé par des mouvements islamistes extrémistes, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont jugé inévitable – pour la défense de leurs intérêts, bien compris – de proroger le maintien en activité de la base militaire de Diego Garcia dans cette « zone de turbulences » qu'est l'océan Indien.

Un autre indice militait en faveur de la thèse du renouvellement du bail stratégique. Relative à l'« Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix », la Résolution 70/22 votée par l'Assemblée générale des Nations Unies se prononce – comme toutes les précédentes résolutions onusiennes adoptées, à ce sujet, depuis 1971 – pour le démantèlement des bases militaires établies par les grandes puissances maritimes et nucléaires dans l'océan Indien. Mais si la Résolution 70/22 a été votée le 7 décembre 2015 à une très large majorité, par 128 voix et 45 abstentions, elle l'a été avec l'opposition de trois États qui entretiennent des bases militaires permanentes dans cette région : nommément les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne. Pour leur part, en votant contre la Résolution 70/22, les Américains et les Britanniques ont clairement fait savoir aux Nations Unies

In kozman pou la rout

« Pa d'port lé sal, zis pi lo l'intèryèr »

Demoun, sak lé in pé azé, sansa demoun la parti Moris, mi dout pa zot la vi d'moun apré pass balyé dovan z'ot port. Dann tan lontan sa lété an parmi bann promyé korvé demoun téi fé, sansa marmaye avan alé l'ékol. Té i fé, mé té i rogard pou oir si lé z'ot i fé galman, é si in pé i fé pa, antansyon kozman, é anparmi sak moin la mark an - la. Sans prop i tonm sou lo sans, mé sans figuré ? Lo pa d'port sé sak i oi tout suit an arivan donk sé l'aparans dé shoz é si l'aparans lé pa soigné koman k'i doi z'ète lo fon dé shoz ? Ankor pli pir. Koman k'i doi z'ète sak demoun i oi pa ? Ankor pli pir a tou lé kou. Romark, nana demoun i kas pa la tête pou l'aparans m souvan sé la dsi ké demoun i ziz azot. Sa sé in n'afèr mi pans la pa avèk moin zot la aprann pars la plipar d'moun la grandi la-dan. A tou pri sov l'aparans. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.

qu'ils avaient bien l'intention de maintenir une base aéronavale à Diego Garcia après l'expiration du bail initial de 50 ans. De fait, cette importante base anglo-américaine restera encore opérationnelle pendant au moins 20 ans jusqu'à la nouvelle date butoir, désormais connue et fixée au 30 décembre 2036.

Une décision contestée

La prorogation pour 20 ans du bail stratégique consenti sur l'atoll de Diego Garcia aux États-Unis par la Grande-Bretagne ne laisse personne indifférent. Devenu effectif le 30 décembre 2016, cette prolongation se traduit d'abord par une profonde déception chez les États riverains de l'océan Indien qui, pour la plupart, sont favorables à la création d'une « zone de paix » dans cette partie du monde.

La prorogation du bail pour 20 ans contrarie tout particulièrement les attentes des Mauriciens qui souhaitent récupérer les îles Chagos après l'expiration du bail initial. Dans sa dernière allocution prononcée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 23 septembre 2016, le Premier ministre mauricien n'avait pas hésité à brandir la menace d'une saisine de la Cour internationale de Justice de La Haye en cas d'échec des nouvelles négociations récemment engagées entre les Gouvernements de Londres et de Port-Louis. Pour Sir Anerood Jugnauth, ces négociations doivent aboutir à des solutions satisfaisantes pour Maurice, rapidement et au plus tard en juin 2017. Mais ces solutions ne sont-elles pas désormais compromises depuis le renouvellement effectif du bail stratégique anglo-américain jusqu'au 30 décembre 2036 ? La question est posée. Il convient toutefois de souligner que Maurice demeure en position de force au plan juridique dans le cadre du contentieux qui l'oppose à la Grande-Bretagne. Il en est ainsi depuis qu'une sentence arbitrale rendue le 18 mars 2015 par un Tribunal international a condamné la Grande-Bretagne pour n'avoir pas consulté son ancienne colonie au sujet de la création d'une « aire marine protégée » aux îles Chagos, alors même que Maurice détient des droits de pêche dans leurs eaux environnantes en vertu d'un accord anglo-mauricien conclu à Lancaster House le 23 septembre 1965, à une époque où Maurice avait encore le statut de colonie de la Couronne britannique.

La prorogation du bail pour 20 ans brise enfin et surtout les rêves des Chagossiens exilés à Maurice et aux Seychelles entre 1967 et 1973 et qui, depuis, militent sans relâche pour

leur retour dans leur pays d'origine. Dans un premier temps, la Grande-Bretagne n'avait pas exclu la possibilité du retour des Chagossiens dans l'hypothèse d'une prolongation du bail. Après avoir exprimé les « regrets » du Gouvernement de Londres au sujet du « déplacement forcé » des Chagossiens, dans une déclaration faite le 8 juillet 2013 à la Chambre des Communes, Mark Simmonds – le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères – avait en effet indiqué que la Grande-Bretagne avait envisagé de commander à un cabinet d'experts indépendants une nouvelle étude de faisabilité portant sur un éventuel retour des Chagossiens dans leurs îles natales, y compris la partie orientale de Diego Garcia qui échappe au processus de militarisation. L'intention initiale des Britanniques semblait d'autant plus logique que la maintenance de la base militaire aéronavale est assurée en permanence par plusieurs milliers de civils, notamment des Philippins, des Sri-lankais et des Mauriciens, mais pas des Chagossiens.

Cependant, à la suite d'un changement de gouvernement intervenu après le référendum du 24 juin 2016 sur la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, ce projet a été purement et simplement abandonné. Dans une déclaration faite au Parlement le 16 novembre 2016, Joyce Anelay – la ministre d'État britannique au Développement international – a en effet indiqué que son pays avait décidé d'interdire la réinstallation des Chagossiens dans leur archipel en invoquant notamment « des raisons de faisabilité » et « de coût pour les contribuables britanniques ». Cette décision a été maintenue malgré une émouvante manifestation de protestation organisée à Port-Louis le 13 décembre 2016 par Olivier Bancoult – le leader charismatique du Groupe Réfugiés Chagos – devant les locaux de l'ambassade de la Grande-Bretagne.

À titre de consolation, le Gouvernement de Londres s'engage toutefois à verser aux Chagossiens une nouvelle compensation financière d'un montant de 40 millions de livres sterling. Cette proposition peut néanmoins surprendre quand on se reporte à la décision prise par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Saisie par les Chagossiens pour un problème d'indemnisation jugée nettement insuffisante, la CEDH avait débouté les requérants dans un arrêt définitif rendu le 11 décembre 2012 : les juges de Strasbourg avaient, en l'espèce, déclaré irrecevable la plainte des Chagossiens déposée contre la Grande-Bretagne pour violation des droits humains lors de leur déportation au motif que des compensations d'un

montant forfaitaire de 4 millions de livres sterling leur avaient été versées par les Britanniques en 1982 « in full and final discharge », c'est-à-dire pour solde de tout compte.

Ceci étant, le droit de revenir vivre au pays natal demeure primordial pour les Chagossiens. Faut-il à ce sujet rappeler que ce droit leur avait été reconnu par la Haute Cour de Justice de Londres le 3 novembre 2000, puis confirmé à deux reprises : d'abord en première instance par cette juridiction dans un jugement en date du 11 mai 2006, puis par la Cour d'Appel de Londres dans son arrêt du 23 mai 2007 ? Malheureusement, le « droit de retour » leur a, par la suite, été refusé par les juridictions supérieures successives de la Grande-Bretagne : d'abord dans un arrêt rendu par les « Law Lords » le 22 octobre 2008, puis par la Cour suprême dans un arrêt désormais définitif rendu le 29 juin 2016.

Il n'en demeure pas moins vrai que la décision britannique de ne pas reconnaître le « droit au retour » des Chagossiens demeure inacceptable au regard du droit forgé par les Nations Unies depuis 1945. Les membres de la communauté chagossienne doivent pouvoir revenir librement dans leur pays d'origine en application des règles les plus élémentaires du droit international public humanitaire et notamment de la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée, à l'unanimité, par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. En une formule lapidaire et en des termes particulièrement bien frappés, l'éminente Déclaration pose en effet, dans son article 9, le principe cardinal selon lequel « nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé ».

Conclusion

Durant la nouvelle période de 20 ans qui a commencé le 30 décembre 2016 avec la prorogation du bail stratégique sur l'île de Diego Garcia et qui s'achèvera en principe le 30 décembre 2036, nous devons rester plus que jamais mobilisés et à l'écoute des doléances de la communauté chagossienne, une communauté qui a été et reste, sans conteste, l'une des premières victimes collatérales de la querelle idéologique et politique Est-Ouest et plus précisément encore la victime des desseins méphistophéliques des autorités gouvernementales américaines et britanniques au cœur du bassin central de l'océan Indien.

*André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et politologue
Membre du Comité Solidarité
Chagos La Réunion*

Oté

I fo pa kont dsi baton tonton pou travèrs la rivyèr !

Sésèl : lo désé lo promyé prezidan La républik Sésèl méyé James Mancham.

Somenn pasé, 8 zanvier 2017, méyé James Mancham lé mor ; kisa i lé moun-la ? Méyé-la té lo promyé prezidan La Républik Sésèl. Li la fé in ané solman konm prezidan, l'ané 1976. Mé l'ané 1977, lo promyé minis dann tan-la, France Albert René, la roganiz in kou d'éta pou ranvèrs ali épi pou mète an plas in républik sosyalis. Avèk l'ède l'Afrik di Sid (solon la komisyon zistis épi rékonsilyasyon), li la roganiz in kont-kou d'éta l'ané 1981 mé lo kou la manké é lo komando la détourn in l'aviyon Air-India épi la rant dann l'Afrik di Sid : la polis lo péi l'arète lo komando mèm ké li l'avé gingn la konplisité lo bann sèrvs ségré l'Afrik di sid. Mancham la viv dan l'égzil avan rant dann son péi l'ané 1993. Li la prezant konm prezidan l'ané 1998 mé France-Albert René la gingn lo zéléksyon. Aprés Mancham la kontinyé intèrès ali bann z'afèr son péi. Zordi désèrtin dann l'opinyon piblik i konsidèr ali konm lo papa l'indépandans La Républik Sésèl.

L'il Moris i fé rant Tromlin dann la kanpagn pou zélékssyon prezidansyèl dann La Frans.

Ni koné nana in kontansyé rant La Frans épi l'il Moris dsi la késtyonn l'il Tromlin ; Moris i di sa i fé parti son tériroir. La Frans i rofiz pou final de kont ariv dsi intrété pou la ko-zéstyon lé dé péi dsi l'il Tromlin. Mé lé dé parlman la pa valid lo z'akor - é bann léktèr témoignaz i pé lir, pou fèr azot in l'idé zist-i pé lir lo travaye andré Oraison la fé la dsi é mèm li la donn inn-dé konfèrans dsi sa. Nout z'ami l'épa favorab, par raport lo z'akor pou la ko-jèstyon. Konm biento nana zéléksion dann La Frans, Moris nana l'intansyon pou soulèv li lyév ankor in kou.

La grèv dann la konpagni Air-Austral.

Mon bann dalon, monn bann dalone, moïn lé sir zot la suiv l'aktyalité la grèv bann pèrsonèl Air-Austral é sir man zot la suiv galman tout la zimnastik la dirésyon la konpagni la fé pou kass la grèv. La mèm ziska, d'aprè sak i paré dépans uit san mil éro par zour pou kass lo rin bann grévist é zot la ansèrv dé konpagni, inn éspagnol é l'ot portigèz pou fé z'ot mové kou. Lo pèrsonèl la tienbo séktèr é la diréksyon té blizé sédé. Avansa zot la kant mèm falsifyé lo dokiman pou l'akor si tèlman ké la grèv la dir o moins dé zopur anplis zis pou dégonf ankor in pé lo pla l'akonpagni réjyonal. Désèrtin la di, si l'avé suiv lo plan Ethève-Vergès in n'afèr konmsa sré pa arivé anplis ké sa nora pa mète la konpagni dann danzé-Amoins ké sa i fé parti d'in plan B pou mète nout konpagni réjyonal é son bann pèrsonèl dsi tapi. Mé sa nou va oir san tardé kan la konpagni low-kost va débark La Rényon.

L'ékonomi l'il Moris an méyèr form.

Mi sort lir dann zournal Le Mauricien lo l'ékonomi l'il Moris la gingn 3,6 % konm kroisans l'ané 2014 , 3,7 % l'ané 2015, pou trap 3,8 % l'ané 2016 é pé s'fèr 4 % l'ané 2017. Sa sé in bon novèl pou nout kouzin mé pa forséman pou nou. La kroisans la baz dsi in pli for domann dann lo péi mèm épi an déor.

Solon lo forum ékonomik mondyal, l'ékonomi nout voizine lé konsidéré konm l'ékonomi sak lé la pli dinamik an parmi bann péi l'afrik. I di osi nout voizine lé klasé 46e péi dsi 140 pou son konpétitivité.

Gouvèrnman la roganiz son l'ékonomi irbène an klasan uit vil konm « vil intélizant » épi 5 tékno-park pou favorizin kroisans ékonomik dirabl é pou in méyèr konpétitivité pou lo péi.

Justin